

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.079

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN

VOTE : UNANIMITE

Pour permettre l'aménagement de la voie d'accès au futur COLLEGE DUNANT, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées :

SECTION BR N° 186	de	822m ²
SECTION BR N° 272	de	932m ²
SECTION BR N° 271	de	1.000m ²
SECTION BR N° 188	de	490m ²
SECTION BR N° 259	de	86m ²

Ces parcelles appartiennent en indivision à

- M. Maurice VIGE
- Mme Angèle SALVATORI, épouse VIGE
- M. Raymond POITOU et Mme Yvette VACHER

Les Domaines ont estimé la valeur vénale des terrains à :

- 50 FRANCS/m² pour la parcelle cadastrée SECTION BR 271 d'une surface de 1.000m², soit une somme de 50.000 Francs
- 40 FRANCS/m² pour les autres parcelles d'une surface totale de 2.330m², soit une somme de 93.200 Francs.

L'ensemble est donc estimé à 143.200 FRANCS.

L'ensemble des indivisaires a donné son accord pour céder à la ville ces terrains au prix estimé par les services fiscaux, soit une somme de 143.200 FRANCS.

- Promesse de vente de M. Maurice VIGE en date du 24 MARS 1999
- Promesse de vente de Mme. Angèle SALVATORI en date du 31 MARS 1999
- Promesse de vente de M. Raymond POITOU et Mme Yvette VACHER en date du 21 Juin 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie par M Maurice VIGE
- VU la promesse de vente établie par Mme Angèle SALVATORI, épouse VIGE
- VU la promesse de vente établie par M. Raymond POITOU et Mme Yvette VACHER
- VU l'avis des Domaines en date du 12 Février 1999,

- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

D E C I D E

- d'acheter à M. Maurice VIGE, Mme Angèle SALVATORI, M. Raymond POITOU et Mme Yvette VACHER les immeubles sis au lieu-dit LES MOUILLERONS cadastrés section BR 186, 188, 272, 259, 271 dont ils sont propriétaires en indivision pour une surface totale 3.330m² (sous réserve du bornage) au prix de 143.200 Francs (CENT QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT FRANCS) somme qui sera répartie entre les indivisaires selon la répartition définie par le notaire, payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Maître PLANTIVE, notaire à ROYAN.
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif pour l'année 1999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Pour extrait conforme,
Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juillet 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN